

COMPTES CONSOLIDES

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

CONCEPTEUR, INTEGRATEUR & OPERATEUR DE SYSTEMES CRITIQUES



La force de l'innovation

I. – Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	5	34 685	35 148
Immobilisations incorporelles	5	9 707	7 795
Immobilisations corporelles	6	4 643	4 090
Titres mis en équivalence	7	51	51
Actifs financiers non courants	8	38 152	34 406
Impôts différés	9	1 851	1 817
Actif non courant		89 089	83 307
Stocks et en-cours	10	801	79
Clients et autres débiteurs	11	85 017	80 171
Créances financières courantes	8	10 130	9 628
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	32 899	21 593
Actifs relatifs aux activités non poursuivies	4		
Actif courant		128 847	111 471
TOTAL DE L'ACTIF		217 936	194 778

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capital social		17 347	17 344
Primes liées au capital		45 987	45 980
Actions propres		(513)	(458)
Réserves consolidées		(29 833)	(29 861)
Capitaux propres du Groupe		32 988	33 005
Intérêts minoritaires		(211)	151
Capitaux propres	14	32 777	33 156
Provisions non courantes	15	5 668	6 084
Avantages du personnel	16	10 114	11 255
Emprunts et passifs financiers	17	28 620	14 212
Passifs d'impôts différés	18		
Autres passifs non courants	18		
Passif non courant		44 402	31 551
Provisions courantes	15	3 816	1 131
Concours bancaires courants	13-17	13 958	12 350
Autres emprunts et passifs financiers	17	29 414	26 743
Fournisseurs et autres créditeurs	18	93 569	89 847
Instruments financiers dérivés	12		
Passifs relatifs aux activités non poursuivies	4		
Passif courant		140 757	130 071
TOTAL DU PASSIF		217 936	194 778

II. – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires		176 515	169 875
Autres produits de l'activité		287	252
Produits des activités ordinaires		176 802	170 127
Achats et charges externes		(62 741)	(56 030)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 311)	(2 355)
Charges de personnel	19	(97 421)	(98 016)
Autres charges d'exploitation		(432)	(532)
Amortissements	20	(2 235)	(2 306)
Provisions	20	(946)	(1 119)
Marge opérationnelle		10 716	9 769
Autres produits opérationnels	21	5 271	4 213
Autres charges opérationnelles	21	(11 988)	(9 267)
Perte de valeur sur Goodwill	5-21		(800)
Résultat opérationnel		3 999	3 915
Résultat financier	22	(2 885)	(1 141)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		1 114	2 774
Impôts sur le résultat	23	(2 454)	(1 905)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7		
Résultat généré par les activités poursuivies		(1 340)	869
Résultat net des activités non poursuivies	4		
Résultat net		(1 340)	869
Dont intérêts minoritaires		(59)	(102)
Dont part du Groupe		(1 281)	971
Résultat du Groupe par action :			
Résultat net		(0,07)	0,06
Résultat net dilué		(0,06)	0,05
Résultat net des activités poursuivies		(0,07)	0,06
Résultat net dilué des activités poursuivies		(0,06)	0,05

Etat du résultat global consolidé :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	(1 340)	869
Taxes exigibles en 2015 selon IFRIC 21		224
Ecarts de change sur conversion des activités à l'étranger	131	(271)
Financement investissement net dans filiale étrangère		
Changements d'hypothèses actuarielles	1 153	1 104
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	1 284	1 057
Résultat net global	(56)	1 926
<i>Dont part du Groupe</i>	(13)	2 028
<i>Dont part des minoritaires</i>	(43)	(102)

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé		(1 340)	869
Résultat net des activités abandonnées (neutralisé)		0	0
Résultat net consolidé des activités poursuivies		(1 340)	869
Quote-part résultat mises en équivalence			0
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissement et provisions</i>		4 775	1 930
<i>Produits non cash (intérêts in fine OCA)</i>		965	886
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		(160)	105
<i>Variations des impôts différés actifs</i>		81	(1 062)
<i>Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur</i>			0
Coût de l'endettement financier net		1 821	1 576
Charge d'impôt de l'exercice		2 454	2 967
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt versé	A	8 596	7 271
Impôt versé	B	(2 332)	(2 498)
Variation du BFR lié aux activités poursuivies	C	(2 045)	6 454
Variation de la créance Crédit Impôt Recherche et CICE de la période	C'	(4 649)	(2 806)
Incidence des activités destinées à la vente	D		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	E=A+B+C+C'+D	(430)	8 421
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 168)	(5 094)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		378	
Encaissements liés aux cessions des activités cédées			
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		(1 131)	(1 043)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers		1 677	40
Incidence des variations de périmètre			
Incidence des activités destinées à la vente			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	F	(4 244)	(6 097)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		10 132	10 563
Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		(8 329)	(7 880)
Encaissement nouvel emprunt obligataire Euro PP 2016		14 616	
Achats-ventes d'actions d'autocontrôle		(14)	90
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Coût endettement financier net versé		(1 760)	(1 980)
Autres produits et charges financières		33	365
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	G	14 678	1 158
Incidence des variations du cours des monnaies étrangères	H	108	(189)
Incidence des variations de périmètre	I	(414)	
Variation nette de trésorerie	J=E+F+G+H+I	9 698	3 293
Trésorerie en début de période	K	9 243	5 950
Trésorerie en fin de période (note 13)	L	18 941	9 243

IV. - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Total part du Groupe	Part des Minoritaires	Capitaux propres consolidés
1^{er} janvier 2015	17 343 147	17 343	45 978	(31 710)	(205)	(520)	30 886	253	31 139
Résultat de la période				971			971	(102)	869
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres				1 329	(272)		1 057		1 057
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 300	(272)		2 028	(102)	1 926
Variation des titres d'autocontrôle				28		62	90		90
Distribution de dividendes				(2)					
Variation de périmètre							(2)		(2)
Conversion OCA période	600	1	2				3		3
31 décembre 2015	17 343 747	17 344	45 980	(29 384)	(477)	(458)	33 005	151	33 156
Résultat de la période				(1 281)			(1 281)	(59)	(1 340)
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres				1 153	115		1 268	16	1 284
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(128)	115		(13)	(43)	(56)
Composante « capitaux propres » – émission OCA									
Variation des titres d'autocontrôle				41		(55)	(14)		(14)
Distribution de dividendes									
Variation de périmètre								(319)	(319)
Conversion OCA période	2 800	3	7				10		10
31 décembre 2016	17 346 547	17 347	45 987	(29 471)	(362)	(513)	32 988	(211)	32 777

V. - Notes aux comptes consolidés 2016

Préambule

Le groupe CS Communication & Systèmes (CS) est maître d'œuvre pour la conception, l'intégration et l'exploitation de systèmes critiques ; il intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses clients. CS Communication & Systèmes, société mère du groupe est une société anonyme de droit français dont le siège social est à Paris, 54-56 avenue Hoche. CS est cotée à Paris sur le marché Eurolist d'Euronext (code ISIN FR0007317813).

Faits marquants :

CS Systèmes d'Information, filiale opérationnelle du Groupe CS, a procédé en fin d'année à l'émission d'un emprunt obligataire de 15 M€ à échéance avril 2023, souscrit par la société de gestion de portefeuille Zencap Asset Management via ses fonds crédit ETI. En renforçant ainsi ses ressources financières le Groupe CS souhaite accélérer sa croissance organique et engager une réflexion sur une politique de croissance externe ciblée sur ses métiers.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du 10 mars 2017.

Note 1 - Principes comptables

1.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing interpretation Committee).

Au 31 décembre 2016, le Groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2015 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1er janvier 2016 :

Les textes applicables au 1er janvier 2016 sont :

- Amendements à IAS 19 "Contribution des membres du personnel",
- Amendements à IAS 27 – utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels
- Améliorations annuelles (cycle 2010-2012,
- Améliorations annuelles (cycle 2012-2014),
- Amendements à IFRS 11 – Acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune,
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation,
- Amendements à IAS 16 /IAS 41 – Agriculture : Actifs biologiques protecteurs,
- Amendements à IAS 16/IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendement à IAS 1 – « Disclosure initiative ».,
- Règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés, de l'Autorité des Normes Comptables.

Les textes ci-dessus ne produisent pas d'effet sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouvelles normes non encore adoptées par l'Union Européenne

Le 22 septembre 2016, l'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La norme IFRS 15 est applicable au 1er janvier 2018. Le Groupe CS ne l'appliquera pas par anticipation.

CS a lancé le projet d'application d'IFRS 15 au sein du Groupe dès le second semestre 2015 en participant auprès du Syntec Numérique à des sessions de formation et d'échanges sur les pratiques de place avec les acteurs du secteur. Des ateliers de travail ont été organisés tout au long de l'année de 2016, portant notamment sur la revue par Business Units des typologies de contrats de prestations. Les travaux de formalisation et de définition des méthodes de reconnaissance du revenu en conformité avec IFRS 15 se poursuivent sur le premier semestre 2017. Les effets attendus de l'impact sur les comptes sont en cours d'analyse.

Nouvelles normes et interprétations non encore applicables

- IFRS 9 - Instruments financiers,
- IFRS 16 - Locations.

Les effets attendus du passage à la norme IFRS 9 devraient être limités suivant une première revue des postes de bilan et des opérations de couverture types notamment sur les risques de taux de change et d'intérêts. En effet, CS ne recourt pas actuellement à des instruments financiers pouvant être impactés par la nouvelle approche.

CS appliquera IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

CS a mis en œuvre la transition vers IFRS 16-Locations au cours du deuxième semestre 2016, en organisant notamment des réunions de recensement des baux contractés par les différentes entités du Groupe. Les premières simulations sur les baux immobiliers ont été effectuées au premier trimestre 2017 à l'aide d'un outil externe provisoire. Les incidences sur les comptes consolidés sont en cours d'analyse.

1.2 Consolidation

CS Communication & Systèmes et les sociétés placées sous son contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Les entités dans lesquelles le groupe ne détient ni ne dispose de la moitié des droits de vote mais a contractuellement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles sont également intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles CS Communication & Systèmes exerce directement ou indirectement une influence notable, mais sans en avoir le contrôle exclusif, sont mises en équivalence.

Le groupe ne contrôle pas d'entités ad-hoc.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Toutes les transactions significatives réalisées entre sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Lors de l'acquisition de société, le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres de sociétés, et la juste valeur des actifs et passifs éventuels acquis nets à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition d'une activité sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être appréhendée de façon suffisamment fiable. Les écarts d'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne «titres mis en équivalence».

1.3 Conversion des états financiers

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de CS.

Les entités du groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Leur bilan est converti au taux de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen (sauf si l'utilisation d'une telle moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas, les produits et les charges seraient alors convertis aux taux des dates des transactions). Les différences de conversion en résultant sont enregistrées sous la rubrique réserve de conversion intégrée dans les capitaux propres.

1.4 Opérations en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères». Les opérations libellées en monnaies étrangères sont donc converties par l'entité dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture.

Les pertes et les gains de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

1.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement de l'environnement dans lesquelles elles étaient réalisées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, la reconnaissance des impôts différés actifs, les tests de valeurs sur les actifs, la capitalisation des frais de développement et les provisions.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

1.6 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est présenté net des rabais, remises ou ristournes.

Pour les contrats de prestation de services au forfait, qu'il s'agisse de la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des coûts sans incorporation de frais financiers. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Les prestations sont facturées au client lors d'étapes prédéfinies, ceci entraîne la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque cette facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Les prestations relatives aux contrats au forfait figurent au bilan en créances clients pour celles, non payées, ayant fait l'objet de facture ou en factures à émettre pour la quote-part de prestations réalisées mais non facturées. La quote-part de factures émises au-delà de l'avancement mérité figure au passif du bilan en produits constatés d'avance.

L'obtention d'avenants entraîne l'actualisation de la marge à terminaison et par conséquent de la marge dégagée et du chiffre d'affaires.

Pour les affaires importantes nécessitant un effort de R&D particulièrement important et dont la partie « matériel » est élevée, le groupe retient, pour le dégagement de la marge, l'avancement des coûts de main-d'œuvre uniquement car il considère qu'il est plus représentatif de l'avancement réel et du suivi des risques.

Par ailleurs, lorsqu'il est prévisible que le coût de revient prévisionnel d'un contrat sera supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Il est tenu compte, dans l'estimation de ces pertes, des produits à recevoir fondés sur des dispositions contractuelles spécifiques, des sentences judiciaires ou d'opérations dont le déroulement est en cours.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les livraisons de produits (matériels ou logiciels) sont constatés lors de leur livraison.

1.7 Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti diminué des pertes de valeur.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle à durée d'utilité indéterminée (goodwill essentiellement) est testée dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur et au moins une fois par exercice. La méthode utilisée est décrite ci-dessous.

1.7.1 Goodwill

Conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en « autres charges opérationnelles ».

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (UGT). Les UGT correspondent aux secteurs définis dans le cadre de la norme IFRS 8.

La méthode retenue est la valeur d'utilité fondée selon une approche prévisionnelle des flux de trésorerie futurs (méthode des « discounted cash-flows » - DCF).

Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés - DCF

Les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.

La valeur terminale a été estimée à partir du flux de trésorerie libre reporté à l'infini en retenant un taux de croissance par an.

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent pas être confirmées et sont établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

1.7.2 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôts sont intégrés en marge opérationnelle en minoration des charges (personnel et achats sous-traitance).

1.7.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont enregistrées au coût historique. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation ;
- des logiciels d'application, amortis sur leur durée d'utilité comprise entre 3 et 7 ans.

Il n'existe pas au bilan d'immobilisations incorporelles dont la propriété soit soumise à des restrictions ni nanties en garantie de dettes.

1.7.4 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production qui inclut tous les frais directement attribuables. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations.

La méthode des composants ne trouve à s'appliquer que pour les immeubles détenus par le groupe.

Amortissement

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Le tableau ci-dessous indique les principales durées d'amortissement :

Immobilisations	Durée
Constructions et aménagements liés	9 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique, matériel de bureau	3 à 6 ans

Le mode d'amortissement utilisé est le mode linéaire et il est tenu compte d'une valeur résiduelle, lorsqu'elle est significative.

La valeur des immobilisations corporelles est testée en cas d'indice de perte de valeur de façon isolée ou dans le cadre d'une UGT si elle ne génère pas de cash-flow indépendant.

1.8 Actifs financiers

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courant est fonction de leur échéance : inférieure ou supérieure à un an.

a) Parmi les catégories d'actifs financiers définies par IAS 39, le groupe utilise les catégories suivantes pour classer ses instruments financiers :

Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de sociétés non consolidées sont classés comme disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur qui correspond, pour les titres cotés à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés à l'actif net comptable ré-estimé qui est fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les gains ou les pertes latents sur les titres non consolidés sont inscrits dans une composante séparée des capitaux propres. Seules les pertes de valeur définitives sont enregistrées en résultat. Lorsque l'appréciation de la juste valeur a été antérieurement comptabilisée et que les titres doivent ensuite être dépréciés, cette charge est compensée par une reprise totale ou partielle du montant passé en capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs et des instruments dérivés, non désignés comme instruments de couverture, détenus à des fins de transactions ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Les créances sont évaluées à l'origine pour leur juste valeur et ensuite au coût amorti. Une dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Les créances d'état qui font l'objet d'un financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

Les cessions de créances clients à une institution financière (BPI France) dans le cadre de la Loi Dailly sont retraitées dans les comptes consolidés et figurent donc au poste clients.

Les prêts « aide à la construction » d'une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts ont été dépréciés pour les ramener à leur juste valeur.

b) **La trésorerie et équivalents de trésorerie** se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire de type Euro. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les soldes créditeurs de banques sont constatés en passifs financiers courants.

1.9 Passifs financiers (autres que dérivés)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs devant être réglés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont classés en courant, les autres en non courant.

1.10 Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente à la date de conclusion du contrat dépend de la désignation du dérivé en tant qu'élément de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif du fait de l'évolution des taux de change ou d'intérêts ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Les conséquences de l'application de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur des actifs ou passifs existants, la partie couverte est enregistrée au bilan à sa juste valeur et sa variation est inscrite en résultat où elle est compensée par l'évolution symétrique de juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure de son efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie :
 - la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument de couverture est inscrite directement en capitaux propres ;
 - la variation de juste valeur de la partie non efficace de l'instrument de couverture est inscrite en résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, symétriquement à la comptabilisation de l'élément couvert.

Pour les instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est comptabilisée en compte de résultat.

1.11 Stocks et en-cours

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks et en-cours sont inscrits au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts inclus dans les travaux en cours comprennent les coûts directement rattachables et une quote-part des frais indirects de production hors frais financiers. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué d'une estimation des coûts d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de réponse à appels d'offre, le groupe supporte des coûts importants liés à l'élaboration de démonstrateurs et de spécifications de systèmes avant contrat. Ces coûts sont comptabilisés en dépenses de projet et initialement portés en en-cours. A la fin de chaque période comptable, ces coûts font soit l'objet d'une dépréciation totale lorsque le projet est toujours espéré mais non obtenu, soit enregistrés en charge si le contrat est définitivement perdu.

1.12 Impôts différés

En application de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que les résultats existeront dans le futur pour consommer cet actif.

En pratique, un impôt différé actif est comptabilisé sur les déficits fiscaux dont la consommation est prévue au cours des cinq prochains exercices (durée du business plan).

Les impositions différées actives et passives, calculées au même taux d'impôt, sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. Dans le cas de groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé est analysé et calculé au niveau du groupe fiscal. Ces actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle juridique ou implicite découlant d'un événement passé, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques.

Le montant comptabilisé est la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation, éventuellement actualisée.

Y figurent notamment :

- les provisions pour restructuration qui couvrent, dès lors que ces mesures ont été décidées et annoncées avant la date de clôture, essentiellement les indemnités de licenciement, le coût des préavis non effectués, les préretraites et les coûts de fermeture de sites,
- les provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat,
- les provisions pour litiges (prud'homaux et autres).

Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions sont constituées sauf si la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux.

1.14 Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux diverses législations, des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite.

Régimes à cotisations définies :

Ces régimes existent dans la majorité des pays où le groupe est implanté. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite, ces versements sont constatés en charges de personnel. Le groupe n'étant pas engagé au-delà de ces versements aucune provision à ce titre n'est nécessaire.

Régimes à prestations définies :

Ces régimes concernent, majoritairement, les indemnités de fin de carrière dues aux salariés des sociétés françaises.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode des unités de crédit projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie, la rotation du personnel et une actualisation financière. Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs.

Conformément à la norme IAS 19 actualisée, le groupe utilise la méthode SORIE qui consiste à l'imputation en capitaux propres de l'ensemble des gains ou pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles.

1.15 Plans de souscription d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon un modèle de type Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée en autres charges opérationnelles, linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres s'agissant de plans du type « paiement en actions ».

1.16 Actions propres

En application de la norme IAS 32, toutes les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

A chaque clôture, le groupe réexamine le nombre d'options pouvant être exercé et, le cas échéant, comptabilise en résultat l'impact de cette révision.

Les interventions des émetteurs sur leur propre titre sont désormais régies par le Guide DOC 2017-4 publié en février 2017 par l'AMF. Les actions propres pourront recevoir toute affectation permise par la nouvelle doctrine et notamment, par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des marchés financiers (AMAFI) du 1er octobre 2008, approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce ;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
- l'annulation.

1.17 Marge opérationnelle

La marge opérationnelle, principal indicateur de la performance du groupe, représente la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles. Ces dernières sont égales au total des coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais de R&D, des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

1.18 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels sont constitués des éléments significatifs, non directement liés à l'activité opérationnelle, que le groupe présente donc de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Le groupe classe, notamment, sous cette rubrique :

- les coûts de restructurations et des licenciements,
- les coûts et frais externes annexes liés aux déménagements d'activité,
- les litiges d'un montant particulièrement significatif,
- les gains sur cessions d'actifs immobiliers,
- les dépréciations d'actifs résultant des tests de dépréciation,
- les charges liées aux options de souscription d'actions et actions gratuites.

1.19 Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les modalités suivantes :

- résultat net par action : le résultat net part du groupe est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions propres détenues à la clôture ;
- résultat net dilué par action : le résultat net part du groupe est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions propres détenues à la clôture et augmenté du nombre d'actions potentielles dilutives relatives aux options ou bons de souscription d'actions. Pour ce calcul, il n'est pas tenu compte de l'économie de frais financiers qui serait réalisée en cas d'exercice de ces instruments lorsque que non significative.

1.20 Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du groupe pour laquelle des informations sont disponibles en interne.

Les informations présentées sont donc fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS. Le résultat sectoriel de référence est la marge opérationnelle.

Les activités du groupe sont regroupées en trois domaines principaux :

- Défense, Espace et Sécurité. Ce secteur fédère les compétences du groupe en systèmes d'information et de communication pour le déploiement des systèmes critiques de défense et de sécurité (contrôle aérien, centres de commandement, liaisons tactiques, soutien logistique, renseignement, ...) et Espace (centre de contrôle et de mission, mécanique spatiale,...) ;
- Aéronautique, Energie & Industrie. Dans la chaîne de valeur aéronautique, le groupe CS conduit des projets complexes tels que le développement, l'intégration et le maintien des systèmes embarqués temps réel critiques et des systèmes d'information techniques. Dans le secteur de l'énergie et de l'industrie, le groupe est un partenaire de confiance dans les domaines de la simulation, du calcul haute performance, de la sûreté, de la gestion des risques nucléaires et de l'informatique industrielle ;
- Produits. Cette activité regroupe les produits logiciels et matériels, en particulier dans le domaine des liaisons de données tactiques, de la réalité virtuelle.

Le groupe a affecté le montant du goodwill aux secteurs opérationnels.

1.21 Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement.

Les immobilisations objets de ces contrats sont inscrites à l'actif et la dette correspondante enregistrée en emprunt. Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes financières ». Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

Note 2 - Périmètre de consolidation

Nom	Siège	Siren / Pays	% d'intérêt 2016	% d'intérêt 2015	Méthode de consolidation
- CS Communication & Systèmes	Paris	692 000 946	Société mère	Société mère	Société mère
- CS Systèmes d'Information (CSSI)	Le Plessis Robinson	393 135 298	100,00	100,00	Globale
- USB Gmbh	Munich	Allemagne	0,00	50,96	-
- CS Canada SA	Montréal	Canada	100,00	100,00	Globale
- Diginext	Aix-En-Provence	408 225 845	100,00	100,00	Globale
- SNC Galilée Plessis	Le Plessis Robinson	479 483 455	80,00	80,00	Globale
- CS Romania SA	Craiova	Roumanie	100,00	100,00	Globale
- CS Communication & Systèmes Emirates LLC	Abu Dhabi	E A U	49,00	49,00	Globale
- CenProCS Airliance	Stuttgart	Allemagne	33,33	33,33	Equivalence
- CS Germany Gmbh	Darmstadt	Allemagne	100,00	100,00	Globale
- Newton One	Le Plessis Robinson	444 573 265	100,00	100,00	Globale
- CS India	Bangalore	Inde	100,00	100,00	Globale
- Signoval	Tunis	Tunisie	65,00	65,00	Globale
- CS Communication & Systems Inc.	Hartford	Etats-Unis	100,00	100,00	Globale

Conformément aux principes du contrôle effectif décrits en note 1.2, CS Communication & Systèmes Emirates LLC est intégrée globalement. Le groupe ne détient pas de participation non consolidée significative, voir aussi note 8.

Variation du périmètre en 2016

Entrées : Néant.

Sorties : CS a cédé sa participation de 51% dans USB GmbH à Philotech GmbH.

USB, basée à Munich, propose des solutions de gestion de configuration pour les bureaux d'études, et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 2,6 M€ avec un effectif de 28 collaborateurs. CS reste présent en Allemagne au travers de sa filiale détenue à 100% CS GmbH, basée à Francfort, pour développer notamment ses activités auprès de l'Agence Spatiale Européenne et d'Eumetsat.

Variation du périmètre en 2015

Entrées : CS Communication & Systems Inc, filiale créée le 27 mai 2015 à l'effet d'obtenir de nouvelles commandes de notre client Pratt & Whitney aux États-Unis au-delà du programme existant. La filiale a été consolidée pour la première fois au 31 décembre 2015.

Sorties : Néant.

Note 3 - Informations sectorielles des activités poursuivies

Au 31 décembre 2016 (En milliers d'euros)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	96 110	60 685	22 825	(3 105)	176 515
Marge opérationnelle	6 894	2 501	2 242	(921)	10 716
Autres charges et produits opérationnels					(6 717)
Résultat financier					(2 885)
Impôts et mises en équivalence					(2 454)
Résultat des activités poursuivies					(1340)
Résultat des sociétés cédées					
Résultat net global					(1 340)
Goodwill	8 014	23 353	3 318		34 685
Besoin en Fonds de roulement (courant)	10 806	(12 570)	927	(6 707)	(7 544)

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'euros)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	88 349	65 634	19 044	(3 152)	169 875
Marge opérationnelle	3 900	4 362	2 150	(643)	9 769
Autres charges et produits opérationnels					(5 854)
Résultat financier					(1 141)
Impôts et mises en équivalence					(1 905)
Résultat des activités poursuivies					869
Résultat des sociétés cédées					
Résultat net global					869
Goodwill	8 014	23 816	3 318		35 148
Besoin en Fonds de roulement (courant)	6 323	(10 908)	1 259	(6 271)	(9 597)

Dépendance vis à vis des clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe :

En 2016	Total (en K€)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits
Client n°1	54 070	X	X	X
Client n°2	21 455		X	
Client n°3	17 521	X	X	

En 2015	Total (en K€)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits
Client n°1	48 961	X	X	X
Client n°2	22 586		X	
Client n°3	19 840	X	X	

Ventilation géographique du chiffre d'affaires et des principaux actifs non courants :

En 2016 (en milliers d'euros)	Total	France	International
Chiffre d'affaires	176 515	128 359	48 156
Actifs non courants	89 089	86 374	2 715

En 2015 (en milliers d'euros)	Total	France	International
Chiffre d'affaires	169 875	122 539	47 337
Actifs non courants	83 307	78 442	4 865

Note 4 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Néant

Note 5 - Goodwill et immobilisations incorporelles

Evolution en 2016 (en milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2016
Valeurs brutes :						
Coûts de développement	11 769	3 091				14 860
Concessions, brevets, licences	3 423	177	(203)	(19)	23	3 401
Immobilisations incorporelles en location financement						
Autres	1 090	13				1 103
Total des valeurs brutes (a)	16 282	3 281	(203)	(19)	23	19 364

Amortissement et pertes de valeur :						
Coûts de développement	4 323	1 124				5 447
Concessions, brevets, licences	3 079	203	(155)	(19)	11	3 119
Immobilisations incorporelles en location financement						
Autres	1 085	6				1 091
Total des amortissements et pertes de valeur (b) :	8 487	1 333	(155)	(18)	11	9 657
Total net (a) – (b)	7 795	1 948	(48)	0	12	9 707
Goodwill	35 148			(463)		34 685

Evolution en 2015 (en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2015
Valeurs brutes :						
Coûts de développement	12 121	2 611	(2 897)		(66)	11 769
Concessions, brevets, licences	3 186	268	(3)		(28)	3 423
Immobilisations incorporelles en location financement						
Autres	1 104	8	(22)			1 090
Total des valeurs brutes (a)	16 411	2 887	(2 922)		(94)	16 282

Amortissement et pertes de valeur :						
Coûts de développement	6 415	875	(2 901)		(66)	4 323
Concessions, brevets, licences	2 936	162	(3)		(16)	3 079
Immobilisations incorporelles en location financement						
Autres	1 101	2	(18)		0	1 085
Total des amortissements et pertes de valeur (b) :	10 452	1 039	(2 922)		(82)	8 487
Total net (a) – (b)	5 959	1 848	0		(12)	7 795
Goodwill	35 948			(800)		35 148

Les immobilisations incorporelles générées en interne concernent les dépenses de développement ainsi que de réalisation de logiciels et s'élèvent 3,1 M€ contre 2,6 M€ en 2015. Au 31 décembre ces coûts sont affectables à 4 principaux projets dont 3 portés par la filiale Diginext.

Test de valeur et de dépréciation des immobilisations incorporelles:

- le taux d'actualisation utilisé est un taux net d'impôts sur les sociétés appliqué aux flux nets d'impôts sur les sociétés. Au 31/12/2016, le WACC moyen du groupe ressort à 9,04 % (9,72% au 31/12/2015).
- le taux de croissance de la valeur terminale est de 2,0% par an en 2016 identique à 2015.

Les tests de valeur pratiqués en 2016 n'ont pas entraîné la constatation de dépréciation de la valeur de goodwill attribuée historiquement aux secteurs opérationnels.

Analyse de sensibilité de la juste valeur à la variation des hypothèses des tests de dépréciation :

- Goodwill des UGT :

A fin 2016, une diminution du taux de croissance de la valeur terminale de 1 point de pourcentage, une augmentation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation ou une diminution de la profitabilité opérationnelle de 1 point de pourcentage sur la durée du plan n'impacterait pas la juste valeur du goodwill figurant au 31 décembre 2016.

Les baisses de la juste valeur qui seraient consécutives à ces changements d'hypothèses combinés auraient conduit à une dépréciation d'environ 1 M€ sur le goodwill de l'UGT Aéronautique, Energie, Industrie.

- Coûts de développement :

Les études de R&D activées ont fait l'objet d'une analyse critique de leur business plan en testant la sensibilité de volume de chiffres d'affaires anticipés à des hypothèses de taux de marge projet et de taux d'actualisation selon les projets de R&D.

Note 6 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2016 (en milliers d'euros)	01/01/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2016
Valeurs brutes :						
Terrains et constructions						
Matériel et outillage industriels	1 819	172	(77)			1 914
Mobilier et matériel de bureau et informatique	11 898	1 716	(1 219)	(196)	38	12 237
Matériels de bureau et informatique en location financement	191					191
Total des valeurs brutes (a)	13 908	1 888	(1 296)	(196)	38	14 342

Amortissements et pertes de valeur :						
Terrains et constructions						
Matériel et outillage industriels	1 351	148	(64)			1 435
Mobilier et matériel de bureau et informatique	8 276	904	(937)	(189)	19	8 073
Matériels de bureau et informatique en location financement	191					191
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	9 818	1 052	(1 001)	(189)	19	9 699
Total net (a) – (b)	4 090	836	(295)	(7)	19	4 643

Evolution en 2015 (en milliers d'euros)	01/01/2015	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2015
Valeurs brutes :						
Terrains et constructions	7		(7)			-
Matériel et outillage industriels	1 722	116	(20)		1	1 819
Mobilier et matériel de bureau et informatique	10 486	2 091	(632)		(47)	11 898
Matériels de bureau et informatique en location financement	191					191
Total des valeurs brutes (a)	12 406	2 207	(659)		(46)	13 908

Amortissements et pertes de valeur :						
Terrains et constructions	7		(7)			-
Matériel et outillage industriels	1 094	269	(12)			1 351
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 771	1 091	(559)		(27)	8 276
Matériels de bureau et informatique en location financement	191					191
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	9 063	1 360	(578)		(27)	9 818
Total net (a) – (b)	3 343	847	(81)		(19)	4 090

Les immobilisations corporelles générées en interne sont négligeables. Il n'existe pas d'immobilisation corporelle dont la propriété soit soumise à des restrictions, ni de nantissement d'immobilisations corporelles en garantie de dettes.

Note 7 - Titres mis en équivalence

	% détenu 31/12/16	Quote-Part Situation nette 2016 (En milliers d'euros)	Quote-Part Résultat 2016 (En milliers d'euros)
CenProCS Airliance	33,33	60	10

Note 8 - Actifs financiers disponibles à la vente, prêts et créances

Au 31/12/2016 (en milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Disponibilités	Crédit d'Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Actifs financiers non courants	1 177	698		36 277	38 152
Client et autres débiteurs	85 017				85 017
Créances financières courantes	561			9 569	10 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie			32 899		32 899
Total actifs financiers	86 755	698	32 899	45 846	166 198

Au 31/12/2015 (en milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Disponibilités	Crédit d'Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Actifs financiers non courants	1 325	1 229		31 852	34 406
Client et autres débiteurs	80 171				80 171
Créances financières courantes				9 628	9 628
Trésorerie et équivalents de trésorerie			21 593		21 593
Total actifs financiers	81 496	1 229	21 593	41 480	144 798

Evolution des actifs financiers non courants

Evolution au cours de l'exercice (en milliers d'euros)	Prêts et autres actifs financiers	Actifs financiers disponibles à la vente	Crédit d'Impôt Recherche et autres créances financières	Total
<u>Valeurs brutes :</u>				
A l'ouverture de l'exercice	2 181	6 821	32 582	41 584
Acquisitions et augmentations	608			608
Cessions-remboursements	(73)	(686)		(759)
CIR et CICE de la période			13 708	13 708
CIR et CICE 2013 et séquestre pool transférés en créances courantes	(561)		(9 085)	(9 646)
Conversion, variation de périmètre et reclassement			660	660
Au 31/12/2016	2 155	6 135	37 865	46 155
<u>Provisions et pertes de valeur :</u>				
A l'ouverture de l'exercice	855	5 592	730	7 177
Dotations/Reprise nette de l'exercice	123	(155)	198	166
Conversion, variation de périmètre et reclassement			660	660
Au 31/12/2016	978	5 437	1 588	8 003
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	1 325	1 229	31 852	34 406
Valeur nette au 31/12/2016	1 177	698	36 277	38 152

Les créances qui font l'objet d'une cession à un organisme financeur ont été ramenées à leur juste valeur en fonction du montant estimé de leur financement.

Créances de crédit d'impôt

Les créances de Crédit Impôt recherche et de Crédit Impôt Compétitivité Emploi des filiales françaises (11,8 M€ au titre de 2014 remboursables en 2018, 12,0 M€ au titre de 2015 remboursables en 2019 et 12,3 M€ au titre de 2016 remboursables en 2020) sont classées en actif non courant.

Les créances 2015 et 2016 de crédit d'impôt R&D de la filiale CS Canada (0,5 M€) ainsi que les créances produites de Crédit Impôt Compétitivité Emploi et de Crédit Impôt Recherche des filiales françaises remboursables à moins d'un an (9,1 M€ au titre de 2013 remboursables en 2017) sont classées en actif courant sur la ligne Créances Financières Courantes.

Actifs financiers disponibles à la vente

Principaux titres disponibles à la vente (en milliers d'euros)	% de participation 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2015
Cofidur (ex Cep Périgueux)			531
Sofema	0,3%	369	369
Sofresa	1,0%	23	23
Odas	1,0%	300	300
CS Irak	100,0%	4	4
Divers		2	2
Total		698	1 229

CS SA a intégralement cédé ses parts dans la société COFIDUR en date du 30 juin 2016. CS Irak n'a pas d'activité à fin 2016.

Note 9 - Impôts différés actifs

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Non courants	1 851	1 817
Courants		
Total	1 851	1 817

Voir aussi note 23.

Au 31 décembre 2016, l'entité CS Canada a constaté deux types d'actifs d'impôt pour 1,9 M€ :

- un impôt différé actif de 1,1 M€ (vs 1,0 M€ en 2015) correspondant aux différences temporelles actives générées par les retraitements fiscal-comptables canadiens, notamment au titre de ses revenus à plus d'un an perçus d'avance ;

- un impôt futur de 0,8 M€ reconnu fin 2016 par CS Canada sur ses dépenses de R&D donnant droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt fédéral sur les bénéfices. L'économie d'impôt a été retenue pour le montant reportable des dépenses R&D non utilisées à la clôture dont la consommation est attendue sur les cinq prochains exercices.

Aucun impôt différé actif au titre de l'intégration fiscale du Groupe en France n'a été constaté au 31/12/2016, compte tenu de l'historique de perte et de l'absence de prévision d'un résultat fiscal bénéficiaire à court terme.

Note 10 - Stocks et en-cours de production

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2014	1 869	(1 714)	155
Variation de l'exercice	902	(978)	(76)
31/12/2015	2 771	(2 692)	79
Variation de l'exercice	(337)	1 059	722
31/12/2016	2 434	(1 633)	801

Note 11 - Clients et autres débiteurs courants

31/12/2016 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	Dont à plus d'un an
Clients	78 269	1 456	76 813	9 437
Avances versées	504		504	
Autres créances d'exploitation	6 593	289	6 304	
Charges constatées d'avance	1 396		1 396	
Total	86 762	1 745	85 017	9 437

31/12/2015 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	Dont à plus d'un an
Clients	75 690	2 989	72 701	8 050
Avances versées	17		17	
Autres créances d'exploitation	5 706	289	5 417	
Charges constatées d'avance	2 036		2 036	
Total	83 449	3 278	80 171	8 050

Les créances clients (factures à émettre TTC) à plus d'un an sont les suivantes (en K€) :

- au 31/12/2016 : 9 437
- au 31/12/2015 : 8 050

Ces créances clients à plus d'un an ne résultant pas d'une transaction de financement ne sont donc pas actualisées. Il s'agit de factures à émettre liées aux modalités de détermination du chiffre d'affaires et du résultat décrits en note 1.6.

Note 12 - Instruments financiers dérivés

Couverture indexation de prix

Néant

Couverture taux d'intérêts :

Néant

Couverture change :

Au 31 décembre 2016 aucun contrat ne fait l'objet de couverture de change.

Voir aussi note 24.

Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont représentées essentiellement par des Sicav monétaires euro.

La trésorerie mentionnée dans le tableau de flux de trésorerie consolidés est composée de :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Concours bancaires courants	(13 958)	(12 350)
Banques	32 704	21 390
Valeurs de placement	195	203
Trésorerie en fin de période	18 941	9 243

Note 14 - Capitaux Propres

Nombre d'actions composant le capital social	2016	2015
Au début de l'exercice	17 343 747	17 343 147
Actions nouvelles ⁽¹⁾	2 800	600
A la clôture de l'exercice	17 346 547	17 343 747

⁽¹⁾ Conversion OCA souscrite en 2014 : création de 2 800 actions nouvelles, issues de la conversion de 28 obligations, représentant une augmentation de capital de 2 800 €, dans le cadre de l'Emission le 25 juillet 2014, de 33 352 obligations convertibles en actions nouvelles à compter du 25 juillet 2015, chaque obligation convertie donnant lieu à 100 actions nouvelles.

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

Actions propres	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)
31/12/2014	78 433	520
Acquisitions	269 750	676
Cessions	(268 829)	(738)
Transferts		
31/12/2015	49 354	458
Acquisitions	227 811	899
Cessions	224 788	844
Transferts		
31/12/2016	52 377	513

Les capitaux propres intègrent une part de dettes financières considérées comme une « composante capitaux propres » en réserves consolidés.

Emission d'emprunt obligataire convertible en actions en 2014

CS SA a émis en 2014 un emprunt de 12 millions d'euros ouverte aux actionnaires de CS (maintien du DPS) sous la forme d'obligations convertibles (durée : 5 ans, taux nominal annuel : 4%, prix de conversion par action : 3,6 euros)

Répondant à la définition de l'IAS 32, l'obligation convertible en actions de l'émetteur CS comporte deux composantes :

- une composante dettes (l'obligation nue) ; et
- une option de conversion correspondant à une option d'achat sur actions propres, vendue par l'émetteur au souscripteur de l'obligation.

La conversion en actions se traduisant par la remise d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, l'option d'achat d'actions est qualifiée d'instrument de capitaux propres.

Conformément aux dispositions des IAS 32.31, .32 et .38, l'obligation convertible a été décomposée de la manière suivante :

a. la « **composante dettes** » : 9 496 K€

valorisée en actualisant les flux de cash-flows futurs (coupons et valeur de remboursement) sur la base du taux de marché d'une dette équivalente mais ne contenant pas d'option de conversion ;

b. la « **composante capitaux propres** » : 2 020 K€

calculée par différence entre la valeur d'émission de l'obligation convertible (présumée correspondre à la juste valeur de l'instrument à sa date d'émission) et la « composante dettes » précitée (IAS 32.31) ;

c. les **frais d'émission** (491 K€) ont été répartis entre les deux composantes au prorata de leurs valeurs respectives (IAS 32.38).

Résultat par action

	2016	2015
<u>Numérateur (en milliers d'euros)</u>		
Résultat net part du groupe (a)	(1 281)	971
<u>Dénominateur (en titres)</u>		
Nombre total de titres (b)	17 346 547	17 343 747
Nombre de titres d'autocontrôle (c)	52 377	49 354
Nombre de titres hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	17 294 170	17 294 393
Nombre moyen de titres hors autocontrôle (e)	17 294 170	17 294 393
Actions ordinaires potentielles dilutives (f)	3 331 800	3 334 600
Nombre moyen de titres après dilution (g) = (e) + (f)	20 625 970	20 628 993
Résultat par action (h) = (a*1000) / (e)	(0,07)	0,06
Résultat par action dilué (i) = (a*1000) / (g)	(0,06)	0,05

(f) Sont considérées comme dilutives les OCA souscrites le 25 juillet 2014 et non encore converties à la fin de l'exercice et donnant accès à 100 actions.

Note 15 – Provisions non courantes et courantes

Evolution 2016 (en milliers d'euros)	01/01/2016	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Variation périmètre et divers	31/12/2016
Restructurations	1 000	1 161	(690)			1 471
Affaires (pénalités, risques, garanties,...)	2 352	1 527	(637)		8	3 250
Litiges et risques divers	2 752	346	(440)	(291)		2 367
Pertes à terminaison	1 068	1 593	(265)			2 396
Impôts	43		(43)			
Total	7 215	4 627	(2 075)	(291)	8	9 484

Evolution 2015 (en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Variation périmètre et divers	31/12/2015
Restructurations	1 700	812	(1 512)			1 000
Affaires (pénalités, risques, garanties,...)	2 511	862	(521)	(500)		2 352
Litiges et risques divers	3 277	2 079	(1 824)	(780)		2 752
Pertes à terminaison	1 212	338	(482)			1 068
Impôts	196	43		(196)		43
Total	8 896	4 134	(4 339)	(1 476)		7 215

Compte tenu de l'incertitude relative aux dates d'échéance prévues pour les sorties de ressources, les provisions pour pertes à terminaison sont par principe considérées comme des provisions courantes (2,4 M€ fin 2016 et 1,1 M€ fin 2015).

Litige SNC Galilée Plessis :

Dans le cadre d'un litige opposant la SNC Galilée Plessis, l'Apave et les architectes sur le désamiantage avant travaux des locaux du Plessis Robinson la Cour d'appel de Paris dans un arrêt du 25 mai 2011 a condamné ces derniers à payer à la SNC Galilée Plessis une somme de 950 K€. A l'issue d'un pourvoi en cassation formé par l'APAVE et les architectes, la Cour de Cassation a, dans une décision du 5 décembre 2012, cassé cet arrêt et renvoyé les parties devant une nouvelle cour d'appel.

La SNC Galilée Plessis a saisi la cour d'appel de Paris statuant en qualité de cour de renvoi suite à cet arrêt infirmatif de la Cour de Cassation. Cette dernière a confirmé le 4 juillet 2014 le jugement du TGI de Paris du 8 janvier 2009 qui avait refusé à la SNC Galilée Plessis toute indemnisation. A fin 2015, la SNC avait remboursé l'intégralité des sommes perçues et s'était pourvue en cassation. Dans un arrêt en date du 13 juillet 2016, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la SNC Galilée à l'encontre de l'arrêt du 4 juillet 2014, clôturant ainsi le litige.

Litige avec DHMI :

En 1998, la société CS SI, à l'époque CISI, a signé un contrat avec le DHMI (la Direction de l'Aviation Civile Turque) pour la fourniture d'un simulateur de contrôle aérien. Après sept années de projet, le DHMI a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de CS SI pour livraison de matériel non conforme à ses exigences. Après plusieurs rapports d'experts qui ont fait l'objet de contestations de la part des deux parties, le tribunal d'Ankara a, le 30 novembre 2012, partiellement fait droit à la demande du DHMI et condamné la société CS SI à 1 018 K€ de dommages et intérêts.

La Cour d'appel d'Ankara, dans un arrêt du 23 décembre 2014, a réformé partiellement ce jugement pour, d'une part, ne pas avoir statué sur le sort des équipements objet du litige, et d'autre part, avoir commis une erreur de calcul dans le montant des dommages alloués au DHMI qui s'élèvent à 1.028.922,46 €. La cour a renvoyé les parties devant le tribunal pour que ce dernier rejuge l'affaire. Face à la décision du tribunal, rendue au premier trimestre 2016, de suivre celle de la Cour d'Appel du 23 décembre 2014, CS SI a décidé de déposer un second appel en réformation le 23 mai 2016. La partie adverse a également décidé de faire appel. Suite au rejet, en date du 7 février 2017, par la cour d'appel d'Ankara son appel en réformation, CS SI et le DHMI se sont rapprochés afin de négocier un accord permettant de mettre fin au litige qui les oppose.

Ce litige fait l'objet d'une provision dans les livres de CS SI.

Litige avec Airbus DS SAS (ex Cassidian) sur le projet RIFAN 2 :

Le 21 septembre 2011, CS SI a été notifiée par la société Cassidian de la résiliation anticipée de son contrat de sous-traitance dans le projet Rifan 2 au motif de retards et de non conformités des fournitures, qui seraient attribuables intégralement à la société CS SI.

Le 18 octobre 2011, CS SI a assigné en référé Cassidian pour résiliation abusive du contrat et a demandé une indemnité de 13 M€. En réponse, Cassidian a réservé ses droits quant à des dédommagements. Par ordonnance en date du 29 décembre 2011, le tribunal de Commerce de Paris a ordonné la nomination d'un expert et fixé l'étendue de sa mission. Les réunions d'expertise ont débuté en février 2012 et se sont closes en septembre 2013. Le rapport d'expertise a été remis le 10 février 2014. Sur la base des conclusions de ce rapport, CS SI a assigné au fond la société Cassidian devant le tribunal de Commerce de Paris le 14 mars 2014 pour rupture abusive.

Le 8 septembre 2014, Cassidian (ayant changé sa dénomination pour Airbus DS SAS) a déposé des conclusions qui comportent une demande reconventionnelle à hauteur de 5,5M€. Le 28 novembre 2014, CS SI a déposé des conclusions en réponse. Entre-temps, l'assureur RC de CS SI, a informé cette dernière de son refus de garantir en invoquant des clauses d'exclusion de la police. CS SI qui conteste l'application de ces exclusions en l'espèce, a décidé d'assigner l'assureur RC en intervention forcée lors de l'audience de mise en état du 9 février 2015 au cours de laquelle le Tribunal de commerce de Paris a rapproché les deux instances opposant CS SI respectivement aux sociétés Airbus DS SAS et l'assureur RC. Au cours de l'année 2015, plusieurs audiences de procédures se sont tenues concernant des régularisations de conclusions ou des demandes de renvoi.

Suite à un jugement finalement défavorable à CS SI, les parties se sont rapprochées en septembre 2016 et ont engagé une phase de négociation en vue de mettre fin au litige qui les oppose. Un protocole d'accord transactionnel a clos de manière définitive, irrévocable et forfaitaire ce contentieux et s'est traduit par le règlement par CS SI d'une indemnité de 4,2 M€. (Voir aussi note 21).

Litige avec un sous-traitant sur projet

Dans le cadre de l'exécution d'un de ses marchés publics, la société CS Si a été assignée par un de ses sous-traitants. Une procédure est en cours auprès du Tribunal de Commerce de Paris qui n'a pas encore statué. CS SI avec le concours de ses conseils a apprécié le risque et estimé ne pas avoir à constituer de provision au 31 décembre 2016.

Litige anciens salariés de l'usine de Riom (ex-CSEE) :

Le 30 avril 2013, les ayants droit de Monsieur X, présenté comme ancien salarié de la société CSEE et décédé d'un cancer broncho-pulmonaire en septembre 2011, ont saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand, aux fins d'obtenir la reconnaissance de la faute inexcusable de la société CS SA (comme société venant aux droits de CSEE) dans la survenance de la maladie et du décès de Monsieur X.

Les ayants droit de Monsieur X font valoir que celui-ci se serait trouvé, dans l'exercice de son activité professionnelle, exposé à l'inhalation de poussières d'amiante, sans bénéficier d'aucune protection et sans avoir été informé des risques encourus. Ils considèrent ainsi que l'entreprise avait conscience du danger de l'amiante et qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des salariés.

Outre la majoration au taux maximum de la rente d'ayant droit allouée à Madame X, les demandeurs réclament 300 000 € au titre de l'action successorale, 190 000 € au titre de l'indemnisation de leur préjudice moral personnel et 2000 € chacun au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La maladie professionnelle a été reconnue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cependant, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand a déclaré dans son jugement du 30 octobre 2014, l'action engagée contre CS SA irrecevable. CS SA a démontré que le contrat de travail de Monsieur X avait été transféré à la société CSEE Transport, devenue ANSALDO à compter de 1996. Le 19 novembre 2014, les ayants droit de Monsieur X ont fait appel de cette décision. Dans son arrêt en date du 14 février 2017, la Cour d'Appel de Riom a infirmé le jugement du TASS, déclarant recevable l'action engagée contre CS SA et reconnaissant la faute inexcusable de l'employeur de Monsieur X, la société CSEE aux droits de laquelle vient la société CS SA. Elle attribue également aux demandeurs la majoration maximum de la rente d'ayant droit servie par la caisse primaire d'assurance maladie et un montant global d'indemnités de 190 000 euros, comprenant indemnités spéciales de préjudices et article 700.

Ce litige a fait l'objet d'une provision dans les comptes de CS SA.

CS SA a fait l'objet d'une action en responsabilité engagée, le 7 juin 2013 devant le Conseil de Prud'hommes de Riom, par 38 anciens salariés de la société CSEE en réparation de leur préjudice d'anxiété subi du fait qu'ils ont travaillé dans un établissement éligible à la préretraite amiante. Les salariés en question exerçaient leurs activités dans des branches d'activités du Groupe qui ont fait l'objet de filialisations puis de cessions à différents repreneurs. La société Cassidian est également mise en cause dans 25 de ces dossiers.

Chacun des 38 demandeurs réclamaient 31 000 € de dommages-intérêts correspondant à 15 000 € au titre de préjudice d'anxiété, 15 000 € au titre d'un bouleversement de leurs conditions d'existence et 1000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Le préjudice couvre les troubles psychologiques causés par la simple exposition à l'amiante et porte sur la crainte des salariés ayant été exposés à l'amiante de se voir développer un jour une maladie. Le préjudice lié au bouleversement des conditions d'existence n'est pas reconnu par les juridictions.

Le conseil de Prud'hommes de Riom, lors de son délibéré du 2 septembre 2015 s'est déclaré en partage de voix. Le 21 juin dernier, dans son délibéré, le juge Départemental a prononcé des condamnations au bénéfice de 35 salariés, comprises entre 8 000 et 10 000 € en fonction des salariés et 300 € d'article 700 du CPC en sus. Pour 13 dossiers, Airbus DS SAS a été condamnée in solidum avec CS SA. La société a pris acte de ces décisions et décidé de ne pas interjeter appel. Le versement des condamnations a été intégralement exécuté en novembre 2016.

Note 16 - Avantages du personnel

Ils sont constitués des indemnités de départ en retraite dus, principalement, au titre de la convention collective Syntec en France ainsi que du régime de couverture médicale facultatif réservé à d'anciens salariés ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1999. A fin 2016, le nombre de bénéficiaires de ce régime est d'environ 170 personnes.

(en milliers d'euros)	Frais de santé des anciens salariés	Indemnités de départ en retraite et assimilé	Total
31/12/2015	2 959	8 296	11 255
Mouvements période	(702)	772	70
Variation de périmètre		(58)	(58)
Mouvements liés aux changements d'hypothèses actuarielles	(631)	(522)	(1 153)
31/12/2016	1 626	8 488	10 114

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraites sont les suivantes :

	2016	2015	2014
Taux d'actualisation	1,31	2,03	1,49
Taux d'augmentation des salaires	1,00	1,00	1,50

Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les licenciements et les ruptures conventionnelles. La revue en 2016 de ces paramètres d'actualisation a eu un impact positif sur le résultat global de l'année malgré la baisse du taux d'actualisation.

Dans ces hypothèses, le groupe considère donc un départ volontaire de ses salariés à 65 ans.

Les indemnités de départ à la retraite versées en 2016 sont de 142 K€ (82 K€ en 2015) et il n'est pas prévu d'augmentation matérielle de ces versements en 2017.

Note 17 - Passifs financiers

(en milliers d'euros)			31/12/2016	31/12/2015
	Non courant	Courant	Total	Total
Emprunts obligataires	(26 305)	(82)	(26 387)	(10 726)
Emprunts bancaires et autres	(2 315)	(29 332)	(31 647)	(30 216)
Emprunts liés aux contrats de location-financement				(13)
Autres dettes financières diverses				
Soldes créditeurs de banques		(13 958)	(13 958)	(12 350)
Total emprunts et dettes financières	(28 620)	(43 372)	(71 992)	(53 305)
Valeurs mobilières de placement			195	203
Disponibilités			32 704	21 390
Trésorerie nette des dettes financières (+) ou endettement net (-)			(39 093)	(31 712)

Echéancier des emprunts financiers non courants (en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur du bilan	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Valeur du bilan	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	26 305	11 680	14 625	10 726	10 726	
Emprunts bancaires	2 315	2 315		3 486	3 179	307
Total	28 620	13 995	14 625	14 212	13 905	307

Le financement externe du Groupe est principalement assuré par le recours à l'affacturage et par les lignes de crédit BPI France garanties par les créances de crédits d'impôt portées à l'actif de la société mère du groupe fiscal en France. En 2014 et 2016 le financement du groupe a été renforcé par l'émission de deux emprunts obligataires.

1. Emprunts Obligataires

- Emprunt obligataire convertible en actions CS SA de 12,0 M€ émis en 2014

CS SA a émis en 2014 un emprunt obligataire de 12 007 K€ ouvert aux actionnaires de CS (maintien du DPS) sous la forme d'obligations convertibles (durée : 5 ans, taux nominal annuel : 4%, prix de conversion par action : 3,6 euros). A l'émission, la composante « dettes » de l'emprunt obligataire, après imputation des frais, a été évaluée à 9 496 K€ dans le cadre de la méthode du TIE.

Durant l'exercice 2016, 28 obligations ont été converties en actions nouvelles. Les intérêts courus notionnels selon la méthode du TIE s'élèvent à 2 195 k€ à fin décembre 2016. La dette financière totale au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions est par conséquent de 11 680 K€ au 31 décembre 2016.

En l'absence de nouvelle conversion, l'emprunt (nominal de 11 994 K€ au 31/12/2016 et intérêts courus à date payables in fine de 1 193 K€) sera remboursable au bout de sa cinquième année, soit le 25 juillet 2019.

- Emprunt obligataire EuroPP CS SI de 15,0 M€ émis en 2016

La filiale opérationnelle du Groupe CS, CS Systèmes d'Information a procédé en fin d'année 2016 à l'émission d'un emprunt obligataire de 15 M€ à échéance avril 2023, souscrit par la société de gestion de portefeuille Zencap Asset Management via ses fonds crédit ETI. Après imputation des frais et comptabilisation des intérêts courus payables semestriellement la dette financière à la clôture est de 14 707 K€ au 31 décembre 2016.

L'emprunt obligataire est assorti de 2 covenants financiers, à savoir : un ratio d'endettement financier inférieur à 2,5 et un ratio de couverture des frais financiers nets cash supérieur ou égal à 3,5. Au 31 décembre 2016, les covenants sont respectés.

2. Autres financements bancaires :

- Contrat de Développement Participatif (CDP) BPI France de 3,0 M€

Le prêt accordé à la filiale CSSI le 30 septembre 2013 est remboursable sur 7 ans jusqu'au 30 septembre 2020 en 28 échéances trimestrielles de 150 K€ avec un différé de remboursement du capital de 2 ans (8 trimestres).

- Prêt à taux Zéro (PTZI) BPI France de 1,0 M€

Le prêt accordé en 2014 jusqu'au 30 juin 2021 à la filiale Diginext dans le cadre du régime d'intervention en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation est remboursable linéairement en 20 remboursements trimestriels de 47,5 K€ à partir du 30 septembre 2016.

- Financement BPI France des créances de Crédit Impôt recherche et Crédit Impôt Compétitivité Emploi du groupe fiscal

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2016	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2013	7 935	30/06/2017
CIR/CICE 2014	9 604	30/06/2018
CIR/CICE 2015	9 854	30/06/2019
Préfinancement CICE 2016	1 149	30/06/2020
Total	28 542	

Pour information, les lignes garanties par les créances de crédits d'impôt CIR et CICE accordées par BPI France font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

3. Affacturage :

- Crédit Agricole Leasing & Factoring (affacturage déconsolidant) :

Fin 2002, CS SI a signé une convention d'affacturage avec Crédit Agricole Leasing & Factoring. Cette convention prévoit que lorsque le défaut de paiement du débiteur est lié à son insolvabilité, le risque est supporté par la société d'affacturage dans la limite d'un montant garanti. En 2006 la filiale Diginext a conclu avec Crédit Agricole Leasing & Factoring une convention d'affacturage similaire.

Le risque principal, risque de défaillance ou d'insolvabilité, ayant été transféré, ces créances sont déconsolidées et font partie intégrante des Disponibilités. Ces deux lignes sont rémunérées à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois.

Les lignes sont plafonnées à un montant de 13 M€ pour une durée indéterminée.

- BPI France (cession de créances professionnelles) :

La ligne de mobilisation de créances Loi Dailly utilisable par CS SI prévoyait jusqu'au 30 juin 2016 un plafond à 20 M€. Ce plafond a été ramené à 17,5 M€ à partir du 1^{er} juillet 2016 pour tenir compte des besoins actuel du groupe. La ligne inclut toujours les créances de Diginext sur les acheteurs publics et parapublics français dans la limite d'un sous plafond de 2,5 M€. Cette ligne globale de 17,5 M€ est confirmée jusqu'au 30 juin 2017.

A. Total affacturage déconsolidant (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances cédées à Crédit Agricole Leasing & Factoring	9 920	11 552
Dont créances cédées non garanties	(226)	(188)
Réserves / garanties	(1 533)	(1 602)
Total Créances cédées déconsolidantes en trésorerie	8 161	9 762
B. Factors non déconsolidants (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Clients BPI France	13 731	12 160
Client Crédit Agricole Leasing & Factoring non garanti	226	188
Total Créances cédées non déconsolidantes	13 957	12 348

Note 18 – Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Passifs non courants		
Impôts différés		
Autres		
Total		
Passifs courants		
Avances et acomptes reçus	4 913	4 838
Fournisseurs	17 981	15 510
Dettes d'exploitation diverses ⁽¹⁾	43 554	45 765
Dettes diverses	1 973	992
Produits constatés d'avance	25 148	22 742
Total	93 569	89 847

(1) Sous cette rubrique figurent essentiellement la TVA sur les créances clients non encaissées, la TVA sur les factures clients à établir (dont un montant de 1 573€ relatif aux créances clients à plus d'un an), la TVA due au titre du dernier mois de l'exercice, les dettes sociales (personnel, congés payés, organismes sociaux, ...). Les impôts directs exigibles sont négligeables.

Les produits constatés d'avance résultent de la méthode de dégagement du revenu décrite en note 1.6 (facturation excédant le chiffre d'affaires reconnu du fait de l'avancement du projet).

Note 19 – Personnel

Effectif moyen du Groupe	31/12/2016	31/12/2015
France	1 451	1 466
Etranger	374	340
Total	1 825	1 806

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Salaires	71 018	70 734
Charges sociales	26 403	27 282
Participation des salariés et divers		
Total	97 421	98 016

Le montant de la masse salariale du Groupe est diminué de l'impact des crédits d'impôt dont bénéficient les sociétés françaises :

- Un produit de CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi), de 1 690 K€ en 2016 (contre 1 756 K€ en 2015).
- Un produit de CIR (Crédit d'Impôt Recherche), de 11 888 K€ comptabilisé en minoration des frais de personnel de R&D de la période, contre 9 770 K€ comptabilisé en 2015.

Note 20 - Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements	(2 235)	(2 306)
Dotations (-) / reprises (+) pour dépréciations	1 655	(999)
Dotations (-) / reprises (+) pour provisions	(2 601)	(120)
Total	(3 181)	(3 425)

Note 21 - Autres charges et produits opérationnels

Exercice 2016 En milliers d'euros	Charges	Produits	Net 2016
Déménagements et locaux vides	(616)	181	(265)
Restructuration – personnel	(3 384)	1 636	(2 024)
Résultat de cession d'actifs ⁽²⁾	(1 906)	2 070	164
Litiges ⁽¹⁾	(4 423)	0	(4 423)
Autres	(1 744)	1 384	(360)
Total	(11 988)	5 271	(6 717)

Exercice 2015 En milliers d'euros	Charges	Produits	Net 2015
Déménagements et locaux vides	(598)		(598)
Restructuration – personnel	(5 615)	2 616	(2 999)
Résultat de cession d'actifs	(72)	3	(69)
Perte de valeur GW USB	(800)		(800)
Litiges	(2 421)	1 505	(916)
Autres	(561)	89	(472)
Total	(10 067)	4 213	(5 854)

⁽¹⁾ Dont (4,2) M€ au titre du litige Rifan II (Voir aussi note 15).

⁽²⁾ Dont 0,2 M€ impact cession entité USB GmbH

Note 22 - Résultat financier

En milliers d'euros	2016	2015
Coût de l'endettement financier brut	(2 817)	(2 866)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	293	693
Coût de l'endettement financier net	(2 524)	(2 167)
Autres produits et charges financiers	(361)	1 032
Résultat financier	(2 885)	(1 141)

Détail des autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	2016	2015
Dotations nettes	(208)	(46)
Résultat de change et matières premières	(187)	673
Dividendes	34	405
Total	(361)	1 032

Note 23 - Impôt sur les résultats

(En milliers d'euros)	2016	2015
Résultat consolidé avant impôt (hors résultat des activités cédées)	1 114	2 774
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%
Impôt sur les sociétés théoriques (a)	(371)	(925)
Produit / charges d'impôt au compte de résultat, dont :	(2 454)	(1 905)
Impôt sur les sociétés des filiales étrangères au compte de résultat (b)	(844)	(1 106)
Charges CVAE au compte de résultat	(1 544)	(1 522)
Impôts différés Groupe fiscal France		
Impôts différés CS Canada R&D futur fédéral		832
Divers (retenue à la source...)	(66)	(109)
Différence (a) – (b) à expliquer	473	181
Autres (déficit reportable non activé...)	473	181

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en minoration des charges de R&D (frais de personnel essentiellement).

La méthode retenue pour la détermination des impôts différés actifs liés aux pertes reportables du groupe fiscal France (très majoritairement à durée indéterminée) est décrite en note 1.12. Aucun impôt différé actif n'a été constaté au 31/12/2016.

La situation fiscale du Groupe est la suivante :

(En millions d'euros)	2016	2015
Base fiscale (déficits reportables et différences temporelles)	278,2	262,6
Economie potentielle maximale d'impôt correspondante	92,7	87,5

La société mère CS Communication & Systèmes a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales. Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficie à la société mère.

Les sociétés CS Communication & Systèmes et Diginext, en tant que membres du groupe fiscal, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2015, portant respectivement sur les exercices 2012, 2013 et 2014 pour CS Communication et Systèmes et sur les exercices 2012 et 2013 pour Diginext. Les travaux de vérification de Diginext et de CS Communication et Systèmes ont pris fin respectivement fin 2015 et début 2016 et n'ont pas fait apparaître de motifs de redressement significatifs.

Par ailleurs la société canadienne CS Canada fait l'objet, depuis courant 2016, d'une revue par l'administration fiscale provinciale « Revenu Québec » des crédits d'impôts relatifs aux salaires R&D déclarés pour les exercices 2011 et 2012. A la clôture, les échanges avec l'administration québécoise sur les travaux de vérification sont toujours en cours.

Note 24 - Gestion des risques de marché

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit, risque de change et risque de contrepartie.

A/ Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité se caractérise par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'impossibilité de rembourser les dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités confirmées.

Le financement court terme est principalement assuré par le recours à des lignes annuelles d'affacturage et de cession de créances commerciales. Les lignes de financement avec Crédit Agricole Leasing & Factoring et BPI France sont aménagées avec un plafond maximum respectivement de 13 M€ et 17,5 M€. Ces deux lignes poursuivent leurs effets en 2017.

Par nature, le montant utilisé est plafonné par le volume de créances émises et non encaissées. Une éventuelle faiblesse de la facturation limiterait la capacité du groupe à utiliser la totalité de ces lignes et à financer temporairement les dettes.

B/ Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- Un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs.
- Un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des «swaps» de taux variable contre taux fixe.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés autorisés tels que des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers.

Il n'y a pas dans les comptes d'endettement à moyen et long terme représenté par des contrats significatifs de type crédit-bail, location financière, etc... à taux fixe ces contrats ne seraient pas, en tout état de cause, exposés au risque de taux d'intérêts.

L'endettement à court terme est constitué par la mobilisation de créances commerciales. Leurs volumes d'utilisation faisant l'objet d'une forte variabilité en fonction des flux de trésorerie quotidiens, aucune couverture n'a été mise en place.

Trésorerie et endettement à taux variables :

31/12/2016 (En milliers d'euros)	Total	À – 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	195	195	
Passifs financiers :			
- mobilisation créance CIR-CICE / BPI France	(28 542)	(28 542)	
- mobilisation des créances commerciales / Crédit Agricole Leasing & Factoring – utilisation au 31/12/16	(1 620)	(1 620)	
- cession créances commerciales / BPI France - utilisation au 31/12/16	(1 408)	(1 408)	
Position nette avant gestion	(33 625)	(31 975)	
Instruments financiers dérivés :			
Position nette après gestion	(33 625)	(31 975)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(337)	(320)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(337)	(320)	

31/12/2015 (En milliers d'euros)	Total	À – 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	203	203	
Passifs financiers			
- mobilisation créance CIR-CICE / BPI France	(26 030)	(26 030)	
- mobilisation des créances commerciales / Crédit Agricole Leasing & Factoring – utilisation au 31/12/15	(5 701)	(5 701)	
- cession créances commerciales / BPI France - utilisation au 31/12/15	(879)	(879)	
Position nette avant gestion	(32 407)	(32 407)	
Instruments financiers dérivés :			
Position nette après gestion	(32 407)	(32 407)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(324)	(324)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(324)	(324)	

C/ Risque de contrepartie

La base de clientèle du groupe est constituée par de grands comptes. Près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France. Les dépenses publiques dépendent de facteurs économiques et politiques et sont donc susceptibles de connaître des variations d'une année à l'autre.

Le Groupe ne consent aucun prêt significatif à des personnes physiques ou morales externes, employés ou entités dont il détiendrait des titres et qui ne seraient pas consolidés.

Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

D/ Risque de change

Le groupe est soumis à deux catégories de risques liées à l'évolution du taux de change :

- le risque lié à la conversion des états financiers des activités implantées dans des pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière et est limité compte tenu de l'implantation géographique du groupe majoritairement situé dans la zone euro ;

- le risque transactionnel concernant les flux d'achats et de ventes dans des devises différentes de celle où l'opération est réalisée. Ce risque de change est cependant limité car chaque entité intervient majoritairement dans son pays et dans sa devise. Les expositions résiduelles au risque de change sont principalement liées au dollar américain et localisées dans les sociétés françaises et canadiennes.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions transactionnelles significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, notamment des opérations à terme et des options d'achat et de vente de devises.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change et de taux, le groupe peut être amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan. A ce titre, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable. En 2016 aucun contrat n'a fait l'objet de couverture de change.

Risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaies :

31/12/2016 (En milliers d'euros)	USD	CAD
Actifs	1 320	20
Passifs	(219)	
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	1 101	20
Montants couverts nets (b)		
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	1 101	20
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en résultat	(55)	1

31/12/2015 (En milliers d'euros)	USD	CAD
Actifs	6 090	41
Passifs	(863)	
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	5 227	41
Montants couverts nets (b)		
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	5 227	41
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en résultat	(261)	(2)

Les comptes courants en devises entre les filiales CS Canada, CS Roumanie et CSSI sont neutralisés pour ne faire apparaître que les créances et dettes commerciales avec les tiers.

E/ Risque de prix

Le Groupe est, pour deux grands contrats commerciaux, exposé au risque de prix sur certaines matières premières (voir note 12). Le Groupe n'a pas souscrit de nouvelles couvertures matières au titre de ces deux contrats.

F/ Risque sur actions

Ainsi qu'il est indiqué en note 13 et 14, le groupe détient des Sicav monétaires euro à maturité courte dont le risque est minime. La valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations de cours sont sans impact sur le compte de résultat consolidé.

G/ Risque de crédit

Les risques de crédit auxquels le groupe est exposé sont peu élevés, en raison de la nature de ses clients, principalement des institutionnels, notamment des administrations, qui disposent d'une qualité de crédit de premier rang. Près de la moitié du chiffre d'affaires 2016 est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France.

Par ailleurs, des procédures d'acceptation des clients et des analyses de risques de crédit qui y sont liées sont intégrées au processus global d'évaluation des risques et sont mises en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Les créances clients font l'objet d'analyses et de suivis spécifiques, principalement les créances dont l'échéance contractuelle est dépassée.

2016 (En milliers d'euros)	Valeur comptable ⁽¹⁾	Dont		
		Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (factures émises après retraitements factors et éliminations intragroupes)	27 752	1 455	22 691	3 606

⁽¹⁾ Ce montant intègre 15,3 M€ de créances (clients publics et parapublics français) cédées à BPI (factor non déconsolidant)

Ventilation des créances échues et non dépréciées :

Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 61 jours
3 634	119	(147)

2015 En milliers d'euros	Valeur comptable ⁽¹⁾	Dont		
		Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (factures émises après retraitements factors et éliminations intragroupes)	26 495	1 486	20 998	4 012

⁽¹⁾ Ce montant intègre 13,5 M€ de créances (clients publics et parapublics français) cédées à BPI (factors non déconsolidants)

Ventilation des créances échues et non dépréciées :

Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 61 jours
3 127	437	448

Note 25 - Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles – titres ⁽¹⁾	4 242	42 222
Nantissement, sûretés réelles – gage-espèces au titre garanties bancaires pool ⁽¹⁾	732	2 065
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - comptes de garantie et de réserve Crédit Agricole Leasing & Factoring	1 539	1 570
Nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale - garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par BPI	28 542	26 030
Avals, cautions et garanties (cf.25a)	72 796	55 979
Garantie de passif ⁽²⁾	230	
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	771	

⁽¹⁾ Signé le 7 novembre 2016 avec les partenaires du pool bancaire, l'avenant de sortie des accords de refinancement du Groupe de 2011 (réitérés en 2012 et en 2013) a mis fin au nantissement de 100% des titres détenus par CSSI dans ses filiales, Diginext 100 %, USB (soit 51% du capital de la société allemande à fin 2015), CS Romania 100% et CS Canada 100% et de 51% des titres CSSI détenus par CSSA. Parallèlement les garanties et cautions résiduelles liées à l'exécution de marché ont fait l'objet en 2016 d'une contre garantie sous forme de gage-espèces enregistré à l'actif du bilan pour un montant de 732 K€ à fin 2016.

⁽²⁾ La cession de la filiale USB GmbH en avril 2016 a été accompagnée d'une garantie du passif social et fiscal plafonnée à 230K dans les limites des délais de prescription de la législation allemande (4 ans)

25. a - Avals, cautions et garanties donnés :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Cautionnement solidaire CSSA de l'emprunt obligataire EuroPP souscrit par CSSI en 2016 (intérêts courus et nominal)	15 082	-
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (*)	4 750	4 750
Garantie donnée dans le cadre de l'utilisation de la ligne cautions sur loyers accordés à CS SI	566	-
Garantie parentale dans le cadre de marchés contractés par CS SI et ses filiales (**)	50 000	50 000
Garanties et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés (hors restitution d'acomptes et garanties résiduelles pool bancaire) (***)	2 398	1 229
Total avals, cautions et garanties	72 796	55 979

(*) Porte sur l'occupation par CSSI d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS SA, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

(**) Dans le cadre de son activité en tant que contractant ou cocontractant certains clients exigent une garantie parentale ; les garanties approuvées par le Conseil d'administration couvrent les obligations et les responsabilités des filiales au regard d'éventuelles défaillances dans l'exécution des contrats (montant maximum de 50 M€)

(***) Le groupe, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est parfois amené à mettre en place des garanties de soumission. Egalement, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, le groupe est amené à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place ; leur montant s'établit à 313 K€ à fin 2016 (contre aucune à fin 2015).

Le groupe retraite les contrats significatifs de location financement, si applicable. En ce qui concerne les instruments de couverture si applicable, voir note 12, les indemnités de départ allouées, voir note 28, les indemnités de départ à la retraite, voir note 16.

Note 26 - Locations immobilières simples

Les engagements de baux sont évalués à :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Total	26 640	24 429
Dont à moins d'un an	4 586	4 144
Dont à plus d'un an	22 054	20 285

L'engagement ci-dessus tient compte de la signature des nouveaux baux relatifs aux locaux sis au Plessis-Robinson signés en 2014 pour une durée ferme de neuf années. Au 31 décembre 2016, l'engagement total relatif à ces nouveaux baux est de 13,5 M€ jusqu'au 30 septembre 2023, dont 2,1 M€ à moins d'un an.

Note 27 - Honoraires d'audit et de conseil pris en charge au compte de résultat

(En milliers d'euros)	Deloitte		Mazars	
	2016	2015	2016	2015
<i>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</i>				
Emetteur	56	56	56	56
Filiales intégrées globalement	72	88	87	88
<i>Services autres que la certification des comptes</i>				
Emetteur	18	16		
Filiales intégrées globalement	5	10		
Total	151	170	143	144

Note 28 - Transactions avec les parties liées

Entreprises associées

Il s'agit d'entreprises détenues entre 20% et 50%, non contrôlées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions se font sur la base de prix de marché.

(En milliers d'euros)	2016	2015
Prêts à long terme		
Créances d'exploitation	2 182	1 976
Dettes d'exploitation		
Achats	455	227
Ventes	4 284	4 762

Les ventes aux parties liées sont essentiellement réalisées avec CenProCS Airliance dans le cadre d'un contrat dont le client final est Airbus.

Les achats aux parties liées sont réalisés avec la société SIRPA, société contrôlée par Y. Sabeg.

Il n'existe pas d'autre opération significative avec un actionnaire détenant plus de 5% de CS.

La rémunération des dirigeants (membres du conseil d'administration et directeur général) est indiquée globalement ci-dessous pour chacune des catégories définies à IAS 24 «Information relative aux parties liées».

(En milliers d'euros)	2016	2015
Avantages à court terme	418	712
Avantages postérieurs à l'emploi		
Avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat	698	698
Avantages en capitaux propres		

Le groupe n'a consenti aux organes d'administration et de gestion de CS ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

Note 29 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant.